

CONSEIL NATIONAL

5 avril 2023

En visioconférence

Zoom Réunion

Participants (31)

LD Loriane DEMANGEON (A... (Moi) [Micro] [Cam]

DL Dominique Lahary [Micro] [Cam]

T TREVIAN [Micro] [Cam]

ABF ABF Bretagne [Micro] [Cam]

AA Anaïs Arlot - ABF Centre [Micro] [Cam]

AP Annie-rose Pichonnier [Micro] [Cam]

CS Catherine Storne (Abf Alsace) [Micro] [Cam]

CM Cécile Michel (PACA) [Micro] [Cam]

CF Céline Flament (Champagne Ar... [Micro] [Cam]

CC Charlotte C [Micro] [Cam]

CM christian massault [Micro] [Cam]

C Cyrille [Micro] [Cam]

EL Eleonora Le Bohec [Micro] [Cam]

E Eléonore [Micro] [Cam]

FB floriane brun [Micro] [Cam]

H helenebrochard [Micro] [Cam]

IG Isabelle groupe ABF Lorraine [Micro] [Cam]

IM Isabelle Marque [Micro] [Cam]

JF Jean-rémi François (CD08) [Micro] [Cam]

JM Julia Morineau-Eboli [Micro] [Cam]

JC Julie Curien [Micro] [Cam]

...

9°C Très ensoleillé 19:14 05/04/2023

Zoom Réunion

Participants (31)

CM christian massault [Micro] [Cam]

C Cyrille [Micro] [Cam]

EL Eleonora Le Bohec [Micro] [Cam]

E Eléonore [Micro] [Cam]

FB floriane brun [Micro] [Cam]

H helenebrochard [Micro] [Cam]

IG Isabelle groupe ABF Lorraine [Micro] [Cam]

IM Isabelle Marque [Micro] [Cam]

JF Jean-rémi François (CD08) [Micro] [Cam]

JM Julia Morineau-Eboli [Micro] [Cam]

JC Julie Curien [Micro] [Cam]

JV Julien Vidal [Micro] [Cam]

K Mondecave [Micro] [Cam]

LA Lynn ALEXANDRE IDF [Micro] [Cam]

MA Magali Meunier (Aquitaine) [Micro] [Cam]

MS Martine Sciüs ABF Alsace [Micro] [Cam]

NI Nina Kalfa [Micro] [Cam]

S StarVince [Micro] [Cam]

S Stella [Micro] [Cam]

VG Violaine Godin (Pays de la Loire) [Micro] [Cam]

VD Virginie Delrue (Legothèque) [Micro] [Cam]

9°C Très ensoleillé 19:14 05/04/2023

Présent·e·s : Hélène, Julien, Eléonora, Jean-Rémi, Loriane (BN) ; Catherine Storne/Martine Scius (Alsace), Magali Meunier (Aquitaine), Julie Morineau-Eboli (Auvergne), Katia Fondecave (Bourgogne), Marie-Hélène Legoff (Bretagne), Anaïs Arlot (Centre), Céline Flamant (Champagne-Ardenne), Emmanuelle Kalfa (Hauts-de-France), Floriane Brun/Lynn Alexandre (Ile-de-France), Stela Delord (Languedoc), Isabelle Martine (Lorraine), Charlotte Cazaubon (Midi-Pyrénées), Annie-Rose Pichonnier (Normandie), Cécile Michel (PACA), Violaine Godin (Pays de la Loire), Thomas Gomez (Rhône-Alpes) ; Julie Curien (Bibs vertes), Dominique Lahary (Bibenréseau, Ethique, RH), Christian Massault (Ethique), Cécile Trévian (Formation), Eléonore Clavreul (International), Vincent Bonnard (Jeu), Isabelle Marque (Jeunesse), Cyrille Jaouan (Labenbib, Numérique), Virginie Delerue (Legothèque).

Excusé·e·s : Anne-Marie (BN), Christophe Daniel (Franche-Comté), Xavier Galaup (Advocacy), Monique Calinon (BU/BS)

=> Antilles-Guyane ? Limousin ? Poitou-Charente ?

Bienvenue à Isabelle Marque et Frédérique Dutilleul, nouvelles co-responsables de la commission jeunesse pour leur 1er CN, ainsi qu'à Vincent Bonnard, qui représente la commission Jeu (en cours de tuilage pour reprendre les échanges avec le CN et désigner un responsable).

Équipe salariée au complet + stagiaire archives

Arrivée depuis le 27/03 de Delphine MARTINCOURT et de Claire DUPUY, respectivement responsable formation et responsable administrative et financière.

Elles sont encore toutes deux en période d'apprentissage et de tuilage avec Aurélie, qui assure leur formation et la transmission des dossiers et procédures.

Il est nécessaire de leur laisser ce temps d'appropriation et de prise de connaissance de l'association, de même que pour Aurélie qui doit assurer cette transmission en même temps que ses dossiers habituels (et urgents pour le congrès)

Les membres du bureau sont ravis de l'arrivée de ces nouvelles collègues, qui se montrent très motivées et qui ont bien saisi les enjeux de l'association. Elles ont déjà une analyse fine des actions et priorités et seront rapidement efficaces pour soulager et soutenir les responsables et trésoriers des groupes régionaux et des sites de formation.

Claire a ainsi déjà pris en main la rédaction du contrat du futur chargé de mission archives, par exemple, géré le reversements aux groupes régionaux de la quote parts adhésions et travaille actuellement sur le dossier des reversements liés au fonctionnement des sites de formation.

Delphine a participé au conseil de perfectionnement du 20/03, avant sa prise de poste, et fait des visios régulièrement avec Cécile Trevian et Violaine Godin pour prendre en main les dossiers formation.

Nous sommes encore en période de transition mais pour gagner en efficacité rapidement !

Archives

Entretien avec Bruno Stéphan, nouveau candidat, proposé par Jean Philippe Legois (IABD) sur la mission du traitement des archives de l'association. Mr Stéphan est un candidat motivé avec un profil très intéressant et des compétences archivistiques avérées. Nous lui proposons un contrat pour une mission sur 2 mois, rémunéré grâce à une subvention du SLL.

Dominique Lahary et Jean-Philippe Legois suivront Mr Stéphan sur les contenus de sa mission : récolement des archives de l'ABF au siège + archives actuellement stockées dans le box. Un bilan sera fait mi-mai, les deux mois ne suffiront probablement pas à aborder la partie "numérisation" du projet initial mais nous pouvons envisager de proposer un nouveau contrat en regard de la subvention accordée par le Ministère pour la suite de cette mission.

Formation (Cécile Trevian)

La qualification RNCP est perdue pour la prochaine rentrée (la certification actuelle prend fin au 8/07/2023).

Pour obtenir cette qualification, un taux d'employabilité de 70% est attendu et conditionne son obtention. La question de nombreux stagiaires en situation de handicaps dans cette formation est un atout pour Qualiopi mais ne l'est pas pour le RNCP. La formation ABF demeure la seule formation de ce niveau et dans le domaine des bibliothèques, il y a donc peut-être une exception à aller chercher, ce qui va être tenté.

La perte de cette certification pose néanmoins de nombreuses questions pour le maintien des formations sur l'année scolaire prochaine, chaque site est invité à étudier la faisabilité d'ouvrir malgré tout et peut communiquer sur la perte RNCP pour évaluer le nombre de candidat.e.s maintenant malgré tout.

Un travail est en cours en parallèle sur la certification Qualiopi qui est à consolider. Un séminaire de réflexion sur les contenus de la formation est prévu à l'automne pour l'ensemble des responsables de sites.

Il faut absolument relancer les anciens élèves n'ayant pas encore répondu au questionnaire en ligne, indispensable pour obtenir les données sur l'employabilité.

Christian Massault : la forte présence d'étudiants en situation de handicap devrait être un argument à faire valoir pour regagner la certification

Cécile Trevian : on valorise bien cet argument d'inclusion mais il ne compte pas vraiment pour RNCP alors qu'il est valorisant pour Qualiopi

Marie-Hélène Le Goff : En Bretagne, au moins 50% des candidats sont pris en charge avec leur CPF, si cela n'est plus possible le site ne pourra pas ouvrir pour l'année scolaire prochaine.

Julia Morineau Eboli : contact en cours avec BibliAuvergne, se pose la question d'un "coup de pouce de l'ABF" pour l'autofinancement ? Tarif en lien avec les niveaux de revenus, pas de reversement au GR mais reversé pour payer les formations.

A ce stade, il subsiste beaucoup de demandes en attente :

- Delphine réalise un état des lieux de chaque site, et a envoyé des propositions de dates à chaque site pour un temps d'échange afin de lui faire remonter les problématiques qui peuvent parfois être différentes d'un site à un autre.
- Delphine étudiera par ailleurs à partir de combien de stagiaires le site est « rentable » selon chaque site (organisation, location de locaux, conventions éventuelles...). Le seuil minimal actuel ne correspond plus forcément à la diversité des pratiques et des coûts.

Nous avons besoin de poser tous les enjeux et de consolider le dispositif de formation, la question financière ne peut être traitée de manière isolée et est à arbitrer au regard des questions budgétaires globales, notamment en lien avec la restitution de l'audit ABF/ABIS.

Dernier point, il manque encore des membres de jury pour les examens dans certains sites, Cécile va partager le planning avec tout le monde, ne pas hésiter à se proposer !

Retour audit ABIS/ABF - Valorisation du bénévolat

Sur recommandation du cabinet comptable, le cabinet d'avocats Legicoop a été missionné sur un audit pour évaluer la sécurité des choix de fonctionnement de l'association, notamment sur les liens ABIS/ABF et la question de la formation qui pouvait être considérée comme une activité lucrative.

La restitution de cet audit a eu lieu le Jeudi 30 mars, en présence d'Hélène et Julien pour le bureau national, Pascal Wagner, président de l'ABIS et Aurélie, Delphine et Claire pour l'équipe salariée.

La situation est finalement plus complexe qu'annoncée au départ, un tableau de synthèse des risques ainsi que des propositions d'évolution (4 scénarii possibles) a été réalisé et sera envoyé à l'ensemble du CN.

Pour rappel de l'historique, l'ABIS est la filiale commerciale de l'association, créée pour gérer les activités lucratives de l'ABF (éditions + salon pro du congrès). La création de cette filiale avait été conseillée à l'époque, mais le contexte a évolué et la situation, ainsi que les activités lucratives, édition notamment, ne sont plus les mêmes.

Une association loi 1901 peut avoir un peu d'activités commerciales si celles ci ne dépassent pas 30% du budget global (dans lequel les heures de bénévolat sont à valoriser et à faire apparaître)

Il faut absolument que nous nous appliquions à compter et connaître le nombre d'heures de bénévolat réalisées, cela nous permettra d'étudier les différentes options. Cette valorisation des heures de bénévolat est incontournable dans les bilans et déjà réalisée dans plusieurs associations, nous nous devons de prendre l'habitude de recenser ces informations, d'où le besoin d'avoir une estimation dès à présent (à la louche) pour intégrer cette information dans le bilan 2022.

Claire a commencé à travailler à un tableau Excel, nominatif, de même Christian a également envoyé son exemple.

Floriane Brun : En dehors de l'aspect budgétaire, le fait de compter ces heures effectuées permettra une forme de " reconnaissance » et donnera une vraie image de l'investissement associatif important

Pour ceux qui ont plusieurs fonctions, comment faire ?

⇒ il semble que le suivi individuel est le plus simple, ainsi chacun, qu'il fasse partie d'un CA, d'une commission, d'un groupe de travail ou d'un site de formation par exemple, peut comptabiliser pour chaque activité.

Christian Massault : le fait de compter et valoriser ces heures montre aussi l'engagement humain des bénévoles, un argument précieux pour aller chercher du mécénat. Cette valorisation permettra également de montrer que si l'association n'a pas un budget énorme, l'investissement bénévole y est fort et engagé. Intérêt de faire des calculs individuels, pour gagner en précision, selon les différentes fonctions réalisées pour l'ABF.

Commençons cette année à suivre nos activités plus précisément et nous aurons des résultats plus précis dès l'an prochain. Sur le retour de l'audit et les propositions : l'option 4 paraît bien. La volonté de professionnaliser l'association avait guidé le choix ancien de créer l'ABIS, avec une perspective et des ambitions de dépasser les 30% d'activités lucratives, mais nous n'y sommes jamais parvenus.

Dominique Lahary : à fond et sans regret pour la solution 4, le contexte dans lequel l'association avait créé l'ABIS n'est plus le même.

Floriane Brun : le comptage de ces heures est-il un élément utile à renseigner dans les prochains rapports ?

⇒ Oui, la formalisation de ces rapports annuels (par groupes et par commissions) est à revoir avec Claire, de nouveaux modes d'organisations sont à trouver pour simplifier les remontées d'informations et leur formalisation.

Cyrille Jaouen : il peut parfois être difficile d'identifier la frontière entre travail et ABF pour le comptage de ces heures.

⇒ S'il n'existe pas de convention ou de reconnaissance du travail ABF par l'employeur, alors la comptabilisation est possible pour l'ABF.

Marie-Hélène Le Goff : qui est concerné par ce comptage ?

⇒ Tous les bénévoles sont concernés, pour leurs missions au sein des CA, des centres de formation, des commissions, peu importe. Cela concerne également les formateurs non rémunérés puisque, par définition, ils effectuent cette mission bénévolement.

Eléonora Le Bohec : Nous sommes une profession qui a l'intégrité chevillée au corps, on sous-estime très souvent notre temps professionnel, comme associatif. Calculer toutes ces heures, y compris les "temps courts" est intéressant (même si on sait qu'on aura également tendance à les sous-estimer ;-)
Pour rappel, il existe également des jours de congés supplémentaires (congé de représentation) possibles auprès de nos employeurs grâce au statut d'association reconnue d'utilité publique.

A ce stade, nous ne prenons aucune décision en urgence. Il faut prendre le temps de rassembler davantage d'éléments chiffrés et d'avoir des temps de discussion avec le comité éditorial, associer Pascal Wagner, Président de l'ABIS (qui était présent lors de la restitution)

Pas de remise en cause des reçus fiscaux pour 2022 pour le moment, Claire travaille actuellement à la mise à jour des documents.

Congrès et CN

Finalisation du programme en cours, mise en ligne sur le site avec ouverture des inscriptions prévue pour cette fin de semaine.

Le CN de Juin aura lieu la veille du congrès : le 7 juin à 16h à la BIB, en même temps que l'arrivée de cyclobiblio.

L'AG est prévue le même jour, au même endroit, de 18h à 20h.

En amont de l'AG, pour ceux et celles qui ne participent pas au CN, une visite guidée de la BIB sera possible (avec cyclo biblio).

Bourses des groupes régionaux : toutes les infos sont dans le vademecum (boîte à outils du site)

Thème du congrès 2024

11 réponses au sondage proposé suite au séminaire, donc peu représentatif pour l'ensemble du CN.

Rappel des thèmes proposés :

- "Développement durable" : 8 votes
- "Bibliothèques lieux de débats" : 6 votes
- "Bibliothécaires et politiques publiques" : 5 votes

Autres propositions :

- "Mon jeune à la Bibliothèque", de façon à attirer toutes les catégories de bibliothécaires, celles et ceux qui interrogent au quotidien sur l'accueil des jeunes. Comment mettre à jour nos services jeunesse pour coller aux nouvelles générations et leurs pratiques culturelles mouvantes. Générations aux besoins différents. Accueil et services ados, accès au livre des 0-3 ans, partenariats monde de l'enfance (sociaux-éducation nat), problématique des écrans, co-construction avec les jeunes, aménagement d'espaces jeunesse en 2024, ex de l'étranger, censure et littérature jeunesse, comment aller vers le public ado, casser les inégalités sociales, éducatives et culturelles, les droits culturels des jeunes...

- Programmation en bibliothèque : permettrait d'aborder les questions de censure, de bâtiments, de métier et de compétences, de gratuité (programmation en bibliothèque vs salles de spectacles), de partenariats, de la SACEM , des droits culturels. Interroger les questions de programmation en milieu rural, priorités budgétaires (c'est souvent sur cette ligne que les économies sont faites), communication...

Réaffirmer les bibs comme lieux de diffusion, permettrait aussi la présence de compagnies sur le salon.

Points de vue, débat et échanges autour de ces pistes :

- Développement durable : un thème déjà très florissant dans les journées d'études, congrès... doit-on plutôt garder un axe transversal « développement durable » au sein d'une autre thématique, ou même de toutes les thématiques dans l'absolu ? Pour la commission Bibliothèques vertes : difficile à conduire tambour battant sauf si on part sur l'ensemble des objectifs Développement durable.
- Bibliothécaires et politiques publiques : difficulté de l'intitulé qui n'est pas accrocheur, voir compréhensible par tout le monde. Semble trop pointu ou "thématique de direction" comme ce qui a pu être reproché, pourtant ce sont des enjeux très forts, localement et nationalement ! Les bibliothécaires font tous les jours de la politique publique. Si le thème était retenu, rendre l'intitulé plus accessible et plus concret de manière à capter tous les bibliothécaires et pas uniquement les personnels de direction. Un thème qui serait également transposable et tout aussi fédérateur pour les BU et bibliothèques patrimoniales
- Bibliothèques lieux de débats : intéressant à tisser au regard du contexte actuel ? Beaucoup de sollicitations face aux problématiques soulevées localement ces derniers mois, le choix de cette thématique pourrait envoyer un signal de soutien aux collègues confrontés aux questions de censure, cela aurait du sens
- Programmation culturelle : une thématique qui peut à la fois couvrir les publics (dont la jeunesse, cf proposition de Christophe) et les partenaires, la dimension de toutes les politiques publiques, les questions de débats et de censure, toutes les tailles de bibliothèques... avec une coloration en matière d'exigence de développement durable. Il pourrait également y être question des bâtiments (auditorium, espaces) de lieux de diffusion en milieu rural, de la gratuité des animations, des droits culturels, des contraintes budgétaires, du numérique, des animations patrimoine et en BU... Permettrait également d'associer des acteurs artistiques et culturels du territoire d'accueil du congrès et de leur offrir une présence sur le salon pour valoriser leurs actions.

Dans l'idéal, nous souhaiterions arrêter le thème avant l'été pour constituer le copil avant la rentrée et entamer les premières réunions dès début septembre 2023. Chacun.e est invité.e à rediscuter des ces propositions au sein des CA et commissions, laisser infuser les idées, un sondage sera de nouveau en ligne avec l'envoi du compte rendu.

Relecture des propositions de modifications statuts et règlement, dernière validation avant présentation en AG, reprise des questions laissées en suspens

1- Question de la quote part reversée aux groupes, quid des collectivités, préciser quote part adhésions individuelles / collectivités / montant / seuil ?

Ce qui est indiqué actuellement :

"Une quote part des cotisations est affectée aux groupes régionaux pour leur fonctionnement au prorata du nombre d'adhérents individuels du groupe régional. Le taux de cette quote part est fixé par le CN en fonction du budget prévisionnel".

⇒ La question des adhésions individuelles / collectivités est bien tranchée dans le règlement, seules les adhésions individuelles sont concernées (c'est peut être les habitudes d'usage qui nous l'ont fait oublier ;-)

Comme pour les fiches projets, le fait d'arbitrer le montant de la quote part en CN de début d'année est plutôt raisonnable, puisque cela permet d'ajuster selon la santé budgétaire de l'association.

On peut laisser l'article 10 tel qu'il est actuellement.

2 - Droit de vote des personnes morales (adhésions collectivités)

Actuellement les adhésions collectivités bénéficient d'une voix lors des assemblées générales, doit-on maintenir ce droit de vote pour les personnes morales ?

Il y a souvent un souci de représentativité de l'adhésion collectivité, et le droit de vote n'est pas forcément utilisé en grande majorité.

A priori, la seule "vraie" légitimité d'une instance publique serait une représentation via ses élus, et non ses techniciens (bibliothécaire notamment), le droit de vote confié à un bibliothécaire représentant une collectivité interroge donc.

Inversement, exemple du groupe Bretagne avec des adhésions de personnes morales comme Livre et Lecture Bretagne par exemple, partenaires fidèles, qui utilisent leur droit de vote et y semblent attachés. Continueront-ils à adhérer s'ils n'ont plus le droit de vote lors des AG ?

Chaque groupe est invité à consulter son CA et ses partenaires pour aider à une prise de décision sur ce point (avant Juin).

3 - Propositions tarifs individuels / collectivités

Les propositions de tarifs individuels et collectivités doivent également être proposés lors de l'AG en Juin pour une effectivité dès Janvier 2024.

Lors du Séminaire de Caen, la piste des **adhésions individuelles** soumises à un tarif "libre" avait recueilli une adhésion collective et une opinion très favorable.

Exemple :

J'adhère et je choisis le montant de ma cotisation :

- 10 euros
- 20 euros
- 30 euros
- 40 euros
- Autres : indiquer le montant

Il reste à vérifier que cela est légalement possible, demander à Claire de chercher les informations sur cette option et sa faisabilité.

Les adhésions collectivités

Ont été abordés les critères de modulation selon la taille ou le statut des collectivités (commune, département, EPCI, association...) ainsi que le nombre de bénéficiaires.

À ce stade nous n'avons pas encore finalisé les différentes options possibles, un document synthétisant les différentes options possibles sera réalisé d'ici mi mai pour soumettre aux avis des CA et du CN avant présentation en Juin.